REDACTION - ANNONCES - ABONNEMENTS

## PROJET

## Assurances sociales et l'Etatisme

La Fédération des Sociétés de Secoure mutuels du Nord det tenir un Congrès, le 9 juillet, à Lille, en une d'examiner le fonctionnement et les répercussions du projet de loi sur les assurances

sociales.

Four faire suite aux articles de documentation que le « Journal de Roubeix » a publiée en soût deraier, nous exposors en quatre articles que-unes des criciques auxquelles a donné liule projet de loi, ainsi que les répenses aux objections .

objections:

Dans tout le domaine économique et social, s'il est un système d'organisation contre lequel se soit toujours dressé l'espritindépendant des hommes d'affaires, c'est
sien l'administration par l'État. La liquidation des services improvités en temps de
querre laisse encore dans tous lea seprits
une prévention dont on peut noter tous les
iours les réactions dans une grande partie
de l'opinion publique. Il était évident que,
dans « l'établissement » des assurances socosles la critique d'étatisme serait une des
principales formulées contre lui. N'estimeton pas, en effet, que les organes d'assurances n'ont obtenu que l'appareuce du
régionalisme et de l'autonomie! L'accusation est-elle fondée!

Qu'a voulu le Gouvernement dans son

régionalisme et de l'autonomie à L'accusation est-elle fondée :

Qu'a voulu le Gouvernement dans son organisation des institutions d'assurances et de contrôle ? Réaliser au premier chef un système d'auto-donnistration et d'auto-contrôle ? Mettre entre les mains des assurés eux-mêmes le fonctionnement des assurés eux-mêmes le fonctionnement des assurances sociales ? Tel paraît avoir été son principe directeur. Dans la réalité des textes, sur quelles donnees s'arpuie cette pensée inspiratrice proclamee dans l'exposé des motifs L'examen des organes de direction des Caisses d'assurances et des Offices permet de porter un jugement en toute bonne foi.

Les Institutions régionales chargées de faire l'opération d'assurance proprement dite sont administrées par un Conseil composé pour motite de représentants elus des assurés, d'un quart de délégués patroneux et de représentants des intérêts généraux désignés par le Gouvernement pour l'autre quart.

Pourquoi cette composition tripartite! Pourquoi cette composition tripartite! Pourquoi cette proportion dans les délégués patrones qui lui fournissent ses resseurces : assurés, employeurs, Etat. Mais, il faut tenir compte dans la distribution des sièges d'administrateurs au sein de ces Conseils de l'importance même des intérêts en jeu. Tandis que les empleyeurs sont préoccupés seulement de l'emploi des fonds versés, les assurés ajoutent au sour de la gestion de leur cotisation cetti de la distribution des prestations. Il sont cettisants et prestations en prestations. Il sont cettisants et prestation en prestation de leur cotisation de leur cotisat

gne forcée imposee à plus d'un tiers de la population.

A côté de ces Institutions créées par le projet, celui-ci laisse intangible dans foute la liberté de leurs chartes particulières, les Caisses d'assurances mutualistes et ayndicales. Et s'il impose aux Caisses partronsies l'obligation d'ère administrees par un Conseil composé mi-partie de patrons et mi-partie d'assurés, la raison en est dans le droit qu'a l'ouvrier de conneires l'emploi de sa cotisation. D'ailleurs, le principe établi par les patrons eux-mêmes dans les Institutions sociales qu'ils ont, de leur propre nouvement, organisées pour leurs ouvriers.

On fait grief au projet d'imposer à ces Caisses de l'intintive privée l'obligation

On fait grief au projet d'imposer à ces caisses de l'initiative privée l'obligation d'être agréées par décret. N'est-ce pas la une règle d'elementaire prudence financière pour protéger l'épargne des assurés contre les dangers d'une mauvaise organisation technique. Un recours en Conseil d'Etat étant prévu pour protéger les Caisses conter tout refus arbitraire d'agrément on ne peut donc prétendre à une tutelle déguisée.

Que si le projet réserve à un organe uni-

tutelle déguisée.

Que si le projet réserve à un organe unique sentralisateur le droit de prelever les
cotisations dans la région, il importe de
noter que c'est dans le but de simplifier
encore les quelques opérations réduites au
minimum imposées aux employeurs le patron
l'adressers qu'une seule et unique déclaration pour tout son personnel à l'orgamisme régional percepteur des cotisations.

Que, si, su contraire, les Caisses reçoivent elles-mêmes les versements ouvriers
pt patronaux, les employeurs devront

vent elles-mêmes les versements ouvriers pt patronaux, les employeurs devront adresser autant de déclarations qu'il varie détablissements différents auxquels les assurés seront affiliés!

Ainsi donc, quel que soit le cadre adopté, la gestion est bien autonome et assurée en toute liberté par les intéresses

assurée en toute liberté par les intéressés eux-mêmes.
N'avait-on pas prétendu que le Gouvernement, retenant d'un côté ce qu'il accordait de l'autre, réclamait à ces Caisses, la 
majeure partie dans leurs bonis de gestion. Il n'en est rien, et pour dissiper tout 
malentendu à cet égard, sur la proposition 
de son rapporteur, M. le D' Grinda, après 
centente avec le Ministre du Travail, la 
Commission d'assurances de la Chambre 
vices d'accorder à toutes les Institutions 
la libre disposition de leurs fonds, dans les 
limites tracées par la loi quant à leur 
comploi.

L'organisation des Institutious de contrôle montre également le libéralisme administratif dont est animé le projet Daniel Vincent! Conception nouvelle, peut on dire, de ce qu'il est convenu d'appeler la tutelle administrative! Au lieu des inspecteurs, des contrôleurs, enployée actuellement, véritables missi-dominici du Gouvernement à l'autorité très stricte, le projet leur substitue des organes collectifs découtralisée, des Offices régionaux avec un recruiement mixte. A côté des repré-

nombre égal des délégués des employeurs et des assurés. Et si le dernier mot peut être dit par le Ministre dans les cas rares où un conflit dresserait l'un contre l'autre ces deux éléments, il apparait évident que le Gouvernement n'agirnit alors que

que le coure : comme arbitre.

La reproche d'étatisme adressé au proconme arbitre.

Le reproche d'étatisme adressé au projet de loi sur les assurances sociales est donc vain! Tous les organes sont automomes! Un soufile de liberalisme les anime dans leur fonctionnement! L'Etat disparatir pour faire place à une sorte d'autocontrôle. C'est le premier essai, peut-on dire, de gession d'un service d'intérét général par les usagers eux-mêmes! Une étude de bonne foi permet de s'en rendre compte. compte.

#### MORT DE M. TAKE JONESCO Rome, 21 juin. - M. Take Jonesco, an-



M. TAKE JONESCO

cien président du Conseil de Roumanie et ami de la France, est mort de matie ami de la France, est mort ce matin des suites d'une crise d'angine de poitrine.

## LA POLITIQUE

### JUSTICE, ÉGALITÉ

vent'on de M. Gronssau, mardi, à la

son passage à la tribune pour veuger super-bement les catholiques de l'injure gratuite que cur avait afreséé, il va queique, semai-ges, un orateur dans une fête officielle. A

e d'en demande pardon aux généraux qui ont suguir da victoire et qui sout sorts des écoles chrétiennes «, a-t-il-déciaré aux applau-dissements d'une graude partie de la Cham-bre.

Mais, c'est en réclamant pour les évoles privées, justice et évalité que le vaillant champion de la cause catholique trouve sea argunents les alus décisifs et les alus étaarguments les plus décisifs et les plus élo-

quents.

S'appuyant sur les déclarations de M. Ferdinand Buisson qui demande que l'argent de dinand Buisson qui demande à routes les caisses dinand Buisson qui demande que l'argent de tout le monde soit donné à toutes les caisses des écoles, quelles qu'elles solent. M. Gronssau serre la qu'estion (t. avec une logique diffici-sament discutuble. Il demande à son tour, dans le même sentituent, « que l'argent de tout le monde serre à tout le monde; ». Si pour une question d'humanité, cela est vrai, comment cela ne sérait-il pas vrai pour une question de justice.

« La justice est violée lorsque le père de famille ayant payé pour les écoles publiques, que ne fréquentent pas ses enfants, il doit payer une séconde fois pour l'école de ses proprès enfants, ».

Dans plusieurs pays, les sommes votées pour l'enseignement public, sont réparties entre les diverses écoles proportionnellement au nombre de leurs élèves.

au nombre de leurs élève

au demore te teure cieves.
Volià la justice et volià l'égalité.
Nous a'en sommes pas là en France, mais
M. Groussau en rappelant fort, opportuné-ment, des principes imprescriptibles, a rendu ment, des principes imprescriptibles, a rendu un grand service à une cause qui finire bien par railler à elle tous les hommes droits, tous les Français qui veulent vraiment l'apaisement et la réconciliation.

# d'Annam à Marseille

#### M. Sarraut, ministre des Colonies lui souhaite la bienvenue

UNE RECEPTION A BORD DU "PORTHOS, UNE INTERVIEW DU SOUVERAIN

Marseille, 21 jnin. — Le paquebot « Por-thos», portant l'Empereur d'Annam, Khaï Dinh, est arrivé à l'entrée des ports de Marseille, à 13 h. 30. Le pavillou anamite flotte au mât d'ar-

timon. A 14 h. 45, le « Porthos », qui a arboré le grand pavois, accoste au môle de la Pi-nède.

M. Albert SARRAUT SE REND A BORD

M. Albert SARRAUT SE REND A BORD

Dès que l'échelle de coupée est abaissée,
M. Albert Sarraut, ministre des Cotonies,
suivi des personnages officiels, monte à
bord et gagne le grand salon du paquebot
où l'Empereur l'attend.

Le Souverain a revêtu le costume d'apparat tout de soie brodée d'or, la poirrine
ornée du grand cordon jaune et rouge du
Dragon de l'Annan.

Il porte la coiffure nationale ornée de
broderies d'or. Une plaque d'or, ornée de
broderies d'or. Une plaque d'or, ornée de
gros diamants, resplendit sur la poitrine.
C'est l'insigne de la majesté impériale.
Pris de l'Empereur se tient su fils, le
prince Vinh-Thuy, qui est agé d'une douzaine d'années, son neveu, le prince VinhCa, tous deux richement vétus de soie, et
l'interpréte, Thai Van Toan, chef du secrétarier géréral.

M. Pasquier, résident supérieur de
France en Annam, qui accompagne l'Empereur dans tout son voyage, est écalement à son côté.

Souvriant, le Souverain s'avance vers
M. Sarraut, les mains tendues.

Aux paroles de bienvenue du ministre,
if ait répondre tiré simablement par l'in-

. Sarraut, les mains tendies. Aux paroles de bienvenue du ministre, fait répondre très aimablement par l'in-rprète, et dit sa joie de se trouver en

C'e sont ensuite les présentations A chacune des personnalités présentes. Empereur, souriant, fait dire une parole

## POURQUOI L'EMPEREUR VIENT EN FRANCE

Avant que l'Empereur, sa famille et sa uite, ne descendent à terre, le Souversin onsent à s'entretenir un instant avec les ouranistes présents. Il a notamment exprimé sa grande joie

Il a notammen d'être en France Cette satisfaction n'est pas causée par



L'EMPEREUR D'ANNAM Khai-Dinh

e seul plaisir de visiter notre pays : elle a a source surtout dans un sentiment de ratitude et de loyauté, qui a déterminé a Majesté à venir porter au gouvernement frauçais le témoignage d'attachement et de dévouement de tout son peuple. On sait, en effet, que, depuis le jour où est monté sur le trône, l'empereur Khaï piuk n'a nas cessé de donner, au gouver-

Dink n'a pas cessé de donner, au gouver-nement général de l'Indo-Chino, sa pré-cieuse collaboration, qui s'est manifestée notamment par l'action personnelle qi'il a déployée pour favoriser le recrutement des troupes indigènes et déterminer des mouvements populaires en faveur des em-prunts et souscriptions pour les œuvres de guerre.

guerre. Sa Majesté a décidé de confier l'éduca-tion du prince héritier au gouvernement

### LA RECEPTION A MARSEILLE

LA RECEPTION A MARSHILLE
Mais il faut songer à descendre à terre.
Sous le hall des « Messageries Maritimes », orué de plantes vertes et de drapeaux, la milice indigène rend les honneurs : les clairons sonnent aux champs et à la française.

neurs. les cianus estatus et à la française.

L'Empereur fait le salut militaire, puis il prend place dans une automibile, avec MM. Albert Sarraut, ministre des Colonies; Thibon, préfet; Flaissières, sénateur, maire de Maraeille, et l'interprète. Il est très acclamé par les passagers et a foule, qui s'est massée aux abords du bail.

hall.
L'Empereur est l'hôte de M. Thibon, Il compte séjourner trois jours à Mar-seille.

Voir, page 2, nos DÉPÉCHES de la DERNIÈRE HEURE.

## L'Empereur Paule Jacques a terrible son

## ELLE A ACCUSÉ SA MÈRE....

## Mme Bessarabo, désemparée, a continué, en divaguant, d'affirmer qu'elle n'a pas tué

Le verdict: 20 ans de travaux forcés à Mme Bessarabo M<sup>11</sup> Paule Jacques est acquittée

Paris, 21 juin. — La salle est comble. La fquie y est un peu plus dense qu'hier, certainment, et l'on y remurque beaucoup plus de femmes qui ne sont ni avacates, ni dessinatrices, ni fénais. Comment sont-elles entrées?

Tolours le même public d'avocats' dans le pré-toire et dans les deux allées, où ils se tiennent lebout, les uns sur les autres.

#### L'arrivée des accusées

Une heure et quart. Les accusées sont intro-uites. D'abora Mile Paule Jacques, « l'enfant », nomme la désignair hier M° de Moro-Giafferi, très comme la désignair hier M de Moro-Giaffert, très pale, l'air farigué, qui s'ausseit à la place qu'oc-capa. Mine Bessarabo, au cours de ces onze su-dèmens. Puis Mine Bossarabo elle-même qui, ainstité instillée au banc de sa fille, met de grovées luportes et commence à lire un petit calier cartonné.

#### Vu l'absence du défenseur, l'audience

## est suspendue sitôt ouverte

La cour est annoncé presque aussitôt l'au-dience déclarée ouverte. M' de Moro-tériafferi n'est pas arrivé. — Accusée, dann l'iestaraho, interroge M. Gil-tert, vous n'avez pas vu votre défenseur, ce matrix

L'accusée ne l'a pas vu ce matin et elle se remet à sa lecture.

— Je vais suspendre quelques minutes, dit M. Gilbert. Je suis étonné de cette absence.

La cour se retire; l'audience est suspendue. Elle a duré six minutes. Le public commente l'absence de l'avocat et cherche à voir Mine Bessarabo qui, indiférente, continue à repasser ses notas. Prépare-t-elle une déclaration suprême ou une nouvelle plaidoirie?

A une heure et demie, les deux secrétaires de Mr de Moro-Giafferi arrivent et Me de Moro-Giafferi lui-même. La sable fait un: «Ahl'», M' de Moro-Giafferi sarrête et hausse les épaules devant cette manifestation.

REPRISE DE L'AUDIENCE

REPRISE DE L'AUDIENCE

domée à M' Raymond Hubert, défenseur de
Mile l'aule Jacques.

#### « Cette enfant est innocente » proclame M° Hubert

proclame M Hubert

Me Raymond Hubert s'efforce de montrer que
Me Daule Jacques n'a fait qu'obefr à sa mère.
La jeftre tapée à la machine, la malle descendue
de l'étage supérieur, tout ceia sur les ordres de
sa mère, et cepenisma l'enfaut n'ose pas, ne peut
pas dire; e Jaceuse mainn'a d'être un assassin, a
Pendan re temps. Mine Bessarabo fait des
gestes de dénégation. Quant à Prolle Jacques,
tournée reis le geffier, elle cache son viasge
et l'ou ne peut la voir.
Cette cuifant est inoucente. Vollà deux ans que
jo le proclame cette vérifé. Cette vérité, jurés
de la Seine, je vous la donne. I.long mouvement)
Paule Jacques avez-vous quelque choseal dire?

#### « Vous voulez la vérité, je vais vous la dire », déclare Paule Jacques

### Un récit tragique du drame

e Le 31 juiliet. A 8 h. du matin, réveiliée en Brasart nar une détonation, le me suis levée. J'ai appelé: Naman. Manan. Mais en ne me répondait pas. Alors j'ai été à la porte de ma dénumbre. Ella était fermés à loit. Alors j'ai été supprise qu'elle soit fermés. J'ai eu peur. J'ai été supprise qu'elle soit fermés. J'ai eu peur. J'ai erlé: Manan, qu'e a-t-8.º Alors j'ai entendu quelagum qui se gargariant. Je me suis recouhée, mais j'étais inquiète, et j'ai crié quand même. Maman est veuue. Elle était très pâle, ples pâle que d'habituéelle. C'est une détonation du chauffe-bain. Recouche-toi. Je me suis avancée dans le rabinet de tollette. Alors., l'aux qu'elle de l'alors, poursuit Paule Jacques, dans la glace J'ai va queque chose.

Alors, poursuit Paule Jacques, dans la glace l'al va quelque chosé.

Et Paule Jacques se remet à sangloter.

Dans la safie le siènce est absolu. Paule Jacque se ressaisit, un instant et tendant les deux bras au-desses du box des accusées, elle rapporte les paroles qu'elle a dites à sa mère.:

Mamma, qu'as-tu fait qu'as-tu faits.

Mamma m'a dit.

de police.

Non, non, ne vas pas chez le commissaire. Il ne faut pas de scandale dans la maison. Va chercher la malle at sisième.

Alors, messieurs les jurés, je n'ai pas pu tourher à ca. (On comprend qu'elle parle du cadavre de Weismann). J'ai dit à meman: Je ne neux pas Je ne peux pas!

Elle s'arrête encore un moment, se cache le visage dans les mains, puis, sans même que le Président ait à întervenir, reprend ses aveux.

Maman m'a dit: Il n'y aura rien, il n'y aura pas de scandale: Je te le prometa.

M' de Moro-Giafferi, depuis le début de cette sche tragique, s'est penché vers Mme Bessarabo et toute la salle devine qu'il s'efforce de provequer les aveux de sa client, Sa voix plus bussue g'elève et parvient distinctement au public, lorsqu'il s'écrie : a Avouce, ou je m'en valele

### L'émotion dans la salle

L'émotion dans la salle se traduit par des nurmures qui empéchent un moment d'entendre re que dit l'aute Jacques. Toutes les personues qui se trouvent dans la partie de la Cour d'as-ines réservée aux témoins, sont debout, suivant maxieuxement sur le viange des deux accusées les liverses phases de cette scème d'un caractère si firmatique et telle qu'il ne s'en est pas produit lepuis bien longtemps, devant le jury.

#### Mile Paule Jacques continue ses aveux

Puis. par bribes, le détail des aveux parvient de nouveau au tribunal et au public. Paule Jacques renouvelle les déclarations qu'elle a déjà faites, une fois, au cours de l'ins-truction et qué établissent que Mine Bessarabs,

après avoir tué son mari d'une balle dans la tête, s'efforca d'obtenir de sa file l'aide nécessaire pour faire disparatre le cadavre.
D'après Paule Jacques, cette side, elle n'aurajt pu la fournir. Tout en elle était bouleversé pau la vue du cadavre de son beau-père. Ce su elle dit aujourd'hui ne permet-pas encore d'affirmer si elle a ou non sidé à mettre ce cadavre desna la maffe. Toutefois, elle reconnait avoir écompagné sa mère dans les gares. Cest moi qui si écrit au Procureur, dit-elle; c'est moi qui si écrit au Procureur, dit-elle; c'est moi qui si s'gné.

ai signé.
Elle fait évidenment allusion lei à cette lettre
dacty.ographiée, adressée au chauffeur et faussement signée Woissmunn. lettre invitant le
chauffeur à transporter la molle à la gare, Muissa voix devient de plus en plus faible, et à puissieurs reprises le président Gilbert lui dit.
Parlez plus haut. Paule Jacques, parlez plus
haut, afin que Messieurs les jurés vous entendent.

#### « Je vais tout vous dire »

Je vais tout vous dire, continue Paule Jacques, out. Le fameux secret, ce n'est pas un secret, il y a cu dans inea propos des contradictions, cet que j'ai été malade, très malade. Un jour, f'diais à l'infirmeric de la prison et j'ai dit : Je cut voir ma mère, Je l'ai vue, et elle m'a délaire : Je te jure que je suis innocente. Pantete, je fe le jure, C'est un secret; je ne suis suosente. Partende de l'ai de l'a

tant, je crois, c'est que devant le juge d'instruc-tion vous affirmiez être restée enfermée dans votre chambre.

### M<sup>me</sup> Bessarabo, affolée, divague

Mes Bessarabo, affolée, divague
Au moment où le président Gibert a pris la
pacle. Min. Bessarehe a cet-de-ceré viriei: cibe
a parlé à voix basse à son avocat, puis cille s'a
resse aux jurés. Mais ses premières parole
sont confuses. Cependant toute ia salie comprend
qu'elle ne proteste pas coutre les déclarations
de sa fille, mais qu'elle prétend ne plus peuvoir
rien expliquer du danne dans, lequel elle se
trouse mèjes. Elle s'efforce de faire croire encore que le cadavre qui se trouvait dans is maile
n'était pas celui de Weissmann, Sa paroie est
fièvreuse, ses propos sans suite. Elle agute les
mains dans le vide.
Mesdeurs les jurés, je n'aurais pas parlé,
mais maintenant le vais préciser. Il y a un secere, il se trouve à la côte 288. Lorsque un affie fut malade, elle me dit ; Maunan, si l'étais morre, je serais partie sans rien savoir.

Je lui repondis ; Ma chère enfant, si tu étais
morte, je ne sais ce que jaucais fait.

Que m'aurait-on arraché? Peut-être le nome
de Becker, put-être le nom de Pillement, Oul,
il y avait quelqu'en dans notre promenade aux
gares. Un sième, il y avait Becker, je fail sit.

Puis de nouveau, incohérente dans ses propos,
celle semble vouloir revenir tout de suite sur ce
qu'elle vient de dire.

Non. Messieurs, ce n'est pas yral.

sible de faire cetat précis des paroles sans suite que Mme Bessarabo laisse échasper avec volubilité.

Non. Messieurs, ce que je viens de dire n'est pas vrai. Il s'y avait pas Becker; Jinnocente tout le monde, je rétablis la vérité. Acousez-vous m'a-t-en élit: o'était déjà fait. Ah! il y a des choses que je ne comprendra jamais. Je connaissais bien mon muri. eb bien! je ne l'ai pas reconnu dans cette photo que l'on m'a présentée à l'instruction et qui était celle du cadavre qui se trouvait dans la malle. (Murmures dans la salle).

Maigré l'hostilité qui se manifeste contre elle dans la salle. Mel Bessarabo coutinue à parler, a tont embrouiller. A mélor les dates, à déclarre que Becker était à la gare, nuis tout de suite après qu'il n'y, était pas. à dire que l'ellement n'était pour rien dans tout ce drame, à parler après qu'il n'y, était pas. à dire que l'ellement n'était pour rien dans tout ce drame, à parler des affaires financières de son mari, etc.. Elle semble s'être ressaisie, elle est moins pâte que tout à l'heure, au moment on, par un coup de théttre qui, à la vérité, était bien un peu attend depuis hier, sa fille a repouvelé ess aveu. Elle s'écrie : J'avais bien raison de dire bier; le parlerai seleu mon cœur et belon ce que dira l'avecet de ma fille.

Mais dans la salle, on se rend bien compte que ces propos sont ceux d'une femme qui se débat. contre l'évidence. On rezarde la fille, puis la mère, qui ne cesse de parler, et on se demande pourquoi elle s'obstine à proférer tant de paroles inutiles.

M. Gilbert déclare alors l'audience suspendue; il est 14 h. 30.

est 14 h. 30. REPRISE DE L'AUDIENCE

#### L'accusée continue d'affirmer qu'elle n'a pas tué

Mme Besarado s'est levée. Elle a retrouvé tout son sans-froid maintenant et la voici qui tout de suite s'engage dans la enort de Paul Jacques son premier mari. Elle lit ses notes où elle a collectionné des exemples d'aveux célèbres qui out été reconnus faux.

Que vout-elle prouver ainsi? Que les aveux que vient de faire sa fille sont faux, sont le fait d'une suggestion?

vient de taire sa mu sous sans de singestion?

— Pardonnes à ma fille, dit-elle tout d'un conp.
Pardonnes à la jeune enfant, messieurs. Quant à la vieille et fistrie, ajoute-t-elle, je vous l'abandonne. M. l'avocat géneral, ce n'est pas un repurche. une femme doit rester jeune. Punisses la vieille: elle a en la jeune-se. Elle l'a perdue dans le travail, dans l'accomplissement de son devoir. Elle cet coupable puisqu'elle est vieille. (Long mouvement.)

Elle est compable puisqu'elle est vicille. (Long mouvement.)

Je n'ai pas tné. Non, je ne puis sias avouer ce que je n'ai pas fait. (Long mouvement.)

Sur mon petit-sia qui lira ca procès dans les jouranux un jour. je le jure, s'écrie dramatique Mme Bessarebo. Les voils. enevieueurs, mes aveux. Quand en a parlé d'échafaud, ma fille a baissé la tête, asis moi je ne le crains pas en la tête, asis moi je ne le crains pas en fin acutere, quisqu'elle a repris ses affirmations. Mais non, elle reprend ses notes encore une fois er continue.

et continue.

M° de Moro-Giafferi, pendant ces déclarations s'est pris la têle à deux mains, s'est tourné, rerourné.

Messieurs reprend Mme Bessarabo, je snig innocente. Messieurs: vous ne me tuerez point. Votis écouterez les larmes de vos mères et ca n'est pas parce que M. Lévy. dit Dorville... M. Porville se lève, étonné... de n'es sus pas honteux. dit-il, mais je ne mappelle pas Lévy.
On applaudit au fond de la salle.
Silencel crie l'huissiera.
Me de Moro-Giafferi se lève pour faire tairs.
Taccusée qui, les deux bras en l'air, paraît es proie à une sorte de démence de la parole.

## M° de Moro-Giafferi intervient

M de Moro-Guijjeri interviene.

Alors M' de Moro-Giafferi se lève très ému.

— Comment exprimer la stupeur, le chagrin, k
ristesse d'un avocat, dit M' de Moro-Giafferi
orsqui sanzi répondu a la partie civile, à l'avocat
cinéral, il loi faut répondre aux coups que lui
orte quibiqu'un qui est derrière lui, sa cliente.
Messicure, il y avait done un secret. En quoi,
an secret? Etait-re possible? Eh bien maintenant
il y a quolqu'un qui est venu vous dire ce qu'il

### Les trois questions

remises aux jurés

On donne lecture des trois questions remiser aux jurés.

La première question porte sur Muse Bessarabo. A-t-elle voiontairement donné la mort it
31 juillet à M. Weissmann?

La deuxième question a trait à la préméditation du crime.

La troisème question concerne Paule Jacques. A-t-elle aide et assisté sa mère dans l'aocomplissement du crime?

1. audience est suspondue. Il est trois heurer
de l'ancès-midi.

Les jurés se retirent dans leur saile de délibé-

## MIIO PAULE JACQUES ACQUITTÉE

A 4 hours, la sonnette retentit qui annoner i fin de la délibération du jury.

La déclaration du jury est:
Oni, à la majorité à la première question.
Oni, à la majorité, à la deuxième question.
Non, à la majorité, à la troisième question.
Il y a des circonstances attémuantes en faur de la yeure Besarabo. (Mouvements).
Mile Paule Jacques entre. Elle Karrête, interite, devant la saile, tremblante, très pâle,
« Aequittee? Aequittée! lui souffle M\* Rayond Hibbert ».

« Aequittee? Acquittée! lui souffie M° Raymond Hubert ».

Alors elle ontend la lecture en pleurant à ses bane, de l'arrêt de la Cour qui pronence son acquittement. Science tenante, les gardes font sortir la jeune fille qui pleure tonjours et Mme Biessarsho entre.

M' de Moro-Gisfferi la met au courant. On voit la mère sourire, joindre les mains, puis elle écoute très calme la lecture du verdict et comme son avocat va prononcer quelquemots, elle s'assied.

mots, cue s'assien.

-- Mme Bessarabo, commence Me de Moro-Giafferi, vous remercie pour avoir acquitté l'en-Je livre à votre conscience le sort de cette

« Je suis innocente ! »

### Mm BESSARABO EST CONDAMNÉE A 20 ANS DE TRAVAUX FORCES

La Cour se retire pour délibérer. Cette déli-bération, du reste, let de courte durée et la Cour rentre peu de temps après. Mme Bessarabe est condamnée à 20 ns de travaux forcés, elle est dispensée de l'interdie-tion de séjour et est condamnée aux frais en-vers l'Etat.

intérêts qu'elle avait demandé. Pendant la lecture de l'arrêt, Mme Bessara-bo a repris son visage dur et calme. Pas un trait de son visage ne bouge. Le Président déclare de sou vieuge av l'audience levée. Avant de se retirer, Mme Bessarabo dit au revoir à ses défenseurs, M°° de Moro-Giafferi et

#### A ce dernier, elle dit : « Venes me voir demain ». Puis, elle se retire. Le recours en grâce

Le l'ecours en grace.

M' de Moro-Giafferi s'approche des jurés et leur deunude de signer un recours en grâce. Après l'audience, on superend que cinq jurés seulement aur douse our signé le recours en grâce, en faveur de Mme Bessarabe.
Quant à Mile Paule Jacques, son avocst, M'Raymond Hubert a déclaré qu'il allait hui chercher une pension de famille. En attendant Me Paule Jacques s'est rétirée chez son défenseur.

9. avenne de l'Opéra. avenue de l'Opéra.

### Mile Paule Jacques en liberté

Paris, 21 juin. — Après le coup de thôltre de cette dernière audience du procte Bonn-rabo et le verdict négatif rende en fayure de